

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE LA DEFENSE
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DES
RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES PERSONNELS

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

du 12 Juin 2003
DECRET N° 2003-74 /PR/MDN-DGRII DP
portant inscription au tableau d'avancement
et nomination des officiers des forces armées
congolaises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS : Vu la constitution ;

DAG/DGAF Vu la loi n°17-61 du 16 janvier 1961 portant organisation et recrutement des forces
armées de la république du Congo ;

Vu la loi n°11-97 du 12 mai 1997 portant organisation et fonctionnement des forces
armées congolaises ;

Vu l'ordonnance n°4-2001 du 5 février 2001 portant statut général des militaires et
des gendarmes ;

DSF/DGAF Vu le décret n°70-357 du 25 novembre 1970 portant avancement dans l'Armée
Populaire Nationale ;

Vu le décret n°2001-193 du 11 avril 2001 portant création du comité de défense ;

Vu le décret n°2001-198 du 11 avril 2001 portant attribution et organisation du
Ministère de la Défense Nationale ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n°2002-364
du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du gouvernement ;

DGAF/MDN

Vu l'instruction ministérielle n°002/MDN/DIE du 2 juillet 1991 telle que modifiée
par l'instruction ministérielle n°00048/MDN/FAC/DIE du 30 novembre 1993,
sur l'avancement à titre école ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :**DECRETE :**

Article premier : Est inscrit au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises au titre de l'année 2002 et nommé pour compter du 1^{er} octobre 2002 (4^{ème} trimestre 2002).

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT :**AVANCEMENT ECOLE :****INTERARMES :**

Sergent **KATALI SONGO** Patience Arsène Blaise

C.S.

Article 2 : Le ministre délégué à la présidence de la république, chargé de la défense nationale et le ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera. - 78.

Fait à Brazzaville, le 12 Juin 2003

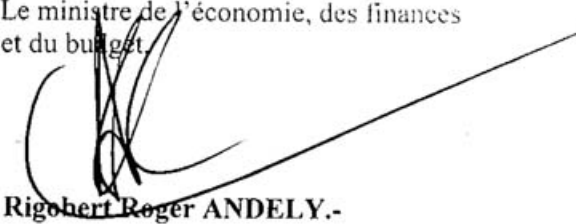

Denis SASSOU - NGUESSO.-

Par le président de la république,

Le ministre délégué à la présidence de la république, chargé de la défense nationale,


Général de division Jacques Yvon NDOLOU.-

Le ministre de l'économie, des finances et du budget.


Rigobert Roger ANDELY.-